

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

**VIIe congrès de l'Association française  
de science politique**

**Lille, 18, 19, 20 et 21 septembre 2002**

**Table-ronde n°4**

**« La radicalisation politique »**

**Sous la direction de  
Annie Collovald et Brigitte Gaïti**

---

**Technocratie et dynamique totalitaire  
dans l'Italie fasciste : comment des non-radicaux peuvent participer à  
la radicalisation d'un régime**

**Jean-Yves Dormagen**  
CACSP-Université Paris I

**Radicalisation et totalitarisme**

Il existe une relation étroite entre radicalisation et totalitarisme. Le terme "radical" désigne une attitude guidée par l'application et le respect absolu de principes considérés comme fondamentaux ; une attitude qui exclut donc le moindre compromis. En conséquence, agir de façon "radicale", c'est se conformer le plus intégralement possible à des normes. Dans cette perspective, on peut définir le totalitarisme comme un système qui impose "radicalement" à tous les individus d'agir de façon "radicale" ; c'est-à-dire dans le plus strict respect des règles de comportement établies par le régime. En ce sens, une dynamique totalitaire peut être interprétée comme un processus de "radicalisation", puisqu'elle résulte toujours d'une entreprise de conversion "radicale" de l'ensemble des individus aux nouvelles normes de la société totalitaire.

C'est d'ailleurs à cette capacité à imposer dans tous les domaines d'activités sans exception de nouvelles règles, si nécessaire par la terreur généralisée<sup>1</sup>, que se reconnaît un système totalitaire. Ce qui constitue l'une des principales différences entre les régimes autoritaires traditionnels et le totalitarisme. La domination totalitaire ne se limite pas à la conquête du champ politique. Elle a vocation à s'imposer dans tous les secteurs et dans tous les types d'activités : dans le domaine politique bien sûr, mais aussi dans les activités économiques, culturelles, sportives, dans les loisirs... Elle tend à

---

<sup>1</sup> Hannah Arendt a largement insisté sur la fonction de la terreur dans l'émergence d'un système réellement totalitaire, in *Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire*, Paris, Le Seuil, 1972. Si la terreur généralisée constitue bien le paroxysme du totalitarisme, il nous semble cependant qu'une société de contrôle tendanciellement totalitaire peut émerger sans nécessairement recourir à l'usage généralisé de la terreur.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

s'exercer dans tous les lieux et toutes les sphères d'activités, publiques comme privées, dans l'entreprise comme au sein de la famille. D'ailleurs, les idéologies englobantes sur lesquelles reposent les mouvements totalitaires ne reconnaissent pas cette distinction précisément parce que l'Homme ou la société nouvelle à laquelle ils aspirent ne peuvent advenir que par l'imposition de nouvelles normes, y compris dans les sphères les plus intimes de la vie sociale. C'est pourquoi le mouvement totalitaire rejette toute forme de pluralisme culturel ou social, au nom d'un principe unique de vérité et donc de légitimité. La dynamique totalitaire se manifeste par la perte, plus ou moins progressive, d'autonomie de tous les champs sociaux (politique, culturel, médiatique, universitaire, religieux, économique...). En effet, seuls les principes et les catégories élaborées par le mouvement totalitaire, dont le principe des principes est le service de la Cause du régime, ont vocation à devenir les principes légitimes de légitimation de toutes les pratiques sociales, sans exception. Dans le cadre d'une dynamique totalitaire, pour être légitime, une activité doit pouvoir être inscrite dans les catégories et les représentations symboliques de l'idéologie du régime ; à l'inverse, tout ce qui ne sert pas la Cause du régime devient illégitime et même, dans bien des cas, criminel. L'art pour l'art ou le profit économique comme but de l'activité économique tendent à devenir des hérésies dans un système qui attend des individus une mobilisation sans relâche pour réaliser un monde nouveau.

À la différence des régimes autoritaires qui encouragent ou tout du moins se satisfont de la passivité politique des masses, le totalitarisme exige une adhésion explicite et enthousiaste à ses valeurs et à ses règles. C'est pourquoi on n'est jamais trop "radical" dans un système totalitaire. Dans les discours que l'on tient, dans les attitudes que l'on adopte, on n'est jamais trop fidèle aux préceptes de l'idéologie totalitaire, jamais trop rigoureux dans le respect des normes idéologiques, jamais trop "communiste" en Union soviétique, jamais trop nazi dans l'Allemagne nazie, jamais trop respectueux de l'islam dans l'Iran de l'ayatollah Khomeyni. Le mouvement totalitaire professe l'horreur de l'hybride, de l'impur, du compromis et criminalise l'indifférence comme une forme de défaitisme et de sabotage qui nuit à l'émergence de l'ordre nouveau. On évolue ainsi toujours sous la menace d'être jugé insuffisamment "radical" parce qu'on ne serait pas assez imprégné des valeurs nouvelles, pas sincèrement attaché aux nouveaux principes, voire parce que l'on ne ferait que feindre l'enthousiasme. Le fanatisme est érigé en idéal dans un système authentiquement totalitaire.

Sur quoi repose ce respect des règles définies par le régime que l'on observe dans les systèmes totalitaires ? Pour une part sur la croyance, voire la foi : Il existe d'authentiques "radicaux" dans les sociétés totalitaires. Également sur l'intérêt : dans une société passée entièrement sous le contrôle du mouvement totalitaire, l'adhésion active au régime apporte de multiples avantages en termes d'emplois, de promotions, de logements et d'accès à toutes sortes de biens et de services. Et bien évidemment sur la menace de la sanction : les régimes totalitaires éliminent (socialement ou physiquement) les non-conformes en pratiquant sur une vaste échelle l'enfermement, parfois sous la forme de la déportation dans des camps (de travail, de "rééducation", d'extermination). Cet usage de la contrainte peut aller jusqu'à une généralisation de la terreur qui est l'une des caractéristiques des systèmes totalitaires les plus achevés (Allemagne nazie, Union soviétique sous Staline). Si la contrainte extérieure qui pèse sur les individus est si forte, c'est que l'ambition révolutionnaire propre à tout régime totalitaire d'imposer de nouvelles normes sociales va de pair avec une économie de la domination nécessairement ultra coercitive. En effet, contrairement à ce que l'on observe en général

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

dans le monde social, l'habitude ne peut pas ici constituer le ressort déterminant de la soumission aux normes. N'étant pas vécu sur le mode de la naturalité, qui suppose par définition une inscription dans la durée, les nouvelles règles ne peuvent s'imposer que par la foi ou le recours à la coercition. C'est pourquoi le totalitarisme le plus accompli se réalise toujours dans une combinaison de fanatisme et de terreur.

La capacité à imposer les normes du mouvement totalitaire dans toutes les sphères d'activités suppose un contrôle permanent de tous les individus dans tous les espaces et dans tous les moments de la vie sociale. Ce contrôle total de la conformité politique n'est évidemment jamais pleinement réalisé et l'ambition des mouvements totalitaires jamais complètement accomplie. C'est toujours en termes de processus, de dynamique qu'il faut appréhender la réalité totalitaire. Pour que cette dynamique puisse se déployer, un dispositif tout à fait spécifique est nécessaire. Il ne peut, en effet, y avoir de dynamique totalitaire sans l'existence d'un mouvement de masse organisé, ramifié sur l'ensemble du territoire et dans tous les lieux d'activités. Ce mouvement prend en général la forme d'un parti ; lequel dispose de nombreuses organisations collatérales lui permettant d'encadrer une multitude d'activités. L'organisation totalitaire dispose également d'un bras armé, d'une milice lui permettant de faire directement usage de la violence physique sans passer nécessairement par les institutions traditionnelles de l'État<sup>2</sup>. Ce mouvement organisé se livre, dans l'ombre, à un travail permanent, souterrain, sans relief, pour politiser les hommes et leurs activités, c'est-à-dire pour imposer partout la conformité politique la plus absolue et veiller à ce qu'elle soit strictement respectée.

Dans cette perspective, le mouvement totalitaire peut être défini comme une entreprise de radicalisation de la population. L'une de ses principales fonctions consiste, en effet, à mobiliser la population autour des objectifs idéologiques du régime. Cette mobilisation est une condition et un élément primordial de la dynamique totalitaire car c'est elle qui produit ce système de contrôle auquel il est quasiment impossible de se soustraire. Aucune police, ni aucun appareil spécialisé ne peuvent prétendre, en effet, pénétrer tous les espaces de la vie sociale. Pour que l'œil du pouvoir se trouve dans tous les lieux de vie et d'activité, sur le lieu de travail comme dans l'univers familial, il faut une mobilisation active d'une vaste partie de la population (les millions d'adhérents au parti, aux syndicats et à leurs organisations collatérales). La domination n'est "totale", la dictature n'est aussi puissante que parce qu'elle repose sur une population largement acquise au régime et activement engagée dans le triomphe de son idéologie. C'est en quelque sorte le paradoxe totalitaire : c'est la population elle-même qui contribue à la mise en place du plus puissant système dictatorial qui ait jamais existé. En effet, si aucune critique, aucune expression de désaccord n'est possible et si l'on se sent constamment obligé de donner des gages de fidélité au régime, c'est parce qu'en tous lieux il y a des représentants du pouvoir, c'est-à-dire des partisans du régime. On les côtoie sur son lieu de travail, où ses collègues peuvent être des membres convaincus du Parti ou des syndicats mais aussi dans sa propre famille où son conjoint, ses parents plus ou moins éloignés et surtout ses enfants sont membres des organisations du mouvement totalitaire.

Ce système de contrôle de la population sur elle-même trouve son achèvement dans la généralisation de la délation. Les régimes totalitaires encouragent la délation

---

<sup>2</sup> Raymond Aron insiste sur le fait que le parti unique constitue la variable la plus importante pour distinguer un régime totalitaire d'un régime autoritaire traditionnel, in *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

politique et érigent même cette pratique en vertu puisqu'il s'agit ainsi de démasquer les ennemis de l'ordre nouveau. Ne pas dénoncer les suspects, les déviants, ceux qui enfreignent les règles est, pour cette raison, assimilé à un comportement criminel.

Grâce à cette participation active de la population, les individus évoluent sous la menace constante d'être dénoncés par leurs voisins, leurs collègues, leurs proches, voire dans les cas extrêmes les membres de leur famille<sup>3</sup> comme opposants ou tout simplement comme indifférents aux préceptes idéologiques du régime.

La communication que nous présentons aujourd'hui a pour but d'examiner l'ampleur et la profondeur de cette dynamique totalitaire au sein de l'Italie fasciste. La question principale étant de savoir si le fascisme italien a bien été un régime autoritaire traditionnel ou si, au contraire, son fonctionnement le rapprochait des totalitarismes. Poser dans les termes de notre table ronde, la question de la nature du régime peut se formuler ainsi : assiste-t-on, au cours du *ventennio*, à une "radicalisation" des comportements et des activités sociales orientée selon les préceptes de l'idéologie fasciste ? Observe-t-on la mise en place d'un dispositif tendanciellement totalitaire au sein duquel les individus sont de plus en plus contraints à se conformer aux nouvelles règles définies par le régime ? Pouvait-on dans l'Italie des chemises noires se passer de donner des gages de conformité politique ?

Pour répondre à ces questions, il nous a paru préférable de nous intéresser à des secteurs et des institutions qui ne sont pas directement engagés dans la production des catégories idéologiques et qui, pour cette raison, auraient dû conserver l'essentiel de leur autonomie si le fascisme avait été un simple régime autoritaire. C'est la raison pour laquelle cette communication porte sur le secteur économique de l'Italie fasciste. De même, nous avons privilégié des acteurs bien éloignés des ailes les plus radicales du fascisme : des "technocrates" de l'économie publique provenant des anciennes élites libérales et présentés en général comme de "purs techniciens" ; au premier rang desquels un très grand patron de cette époque, le président de l'IRI (Institut pour la Reconstruction Industrielle), Alberto Beneduce. À partir d'une analyse de leur comportement et de leur action sous la dictature, nous voudrions montrer comment des "non-radicaux" ont pu participer (que ce soit volontairement ou non) à une dynamique totalitaire, c'est-à-dire, en l'occurrence, à la fascisation des individus et de leurs activités.

### **Le fascisme italien : un système totalitaire ?**

Le fascisme italien est traditionnellement inscrit dans la catégorie des "régimes autoritaires". Deux œuvres y contribuent largement par l'influence qu'elles exercent encore sur la production historiographique. Il s'agit de *L'organizzazione dello Stato totalitario*<sup>4</sup>, d'Alberto Aquarone, publiée en 1965 et de la monumentale biographie de Benito Mussolini, comportant 8 tomes<sup>5</sup>, à laquelle Renzo De Felice s'est consacré pendant plus de 30 ans.

---

3 Avec cette situation typique des sociétés totalitaires où les enfants sont incités à rapporter aux responsables des organisations de jeunesse les propos de leurs parents.

4 A. Aquarone, *L'organizzazione dello Stato totalitario*, Turin, Einaudi, 1965. (Pour les citations nous utiliserons la réédition de 1995).

5 R. De Felice, *Mussolini il rivoluzionario*, Turin, Einaudi, 1965; *Mussolini il fascista I. La conquista del potere (1921-1925)*, Turin, Einaudi, 1966; *Mussolini il fascista II. L'organizzazione dello Stato fascista (1925-1929)*, Turin, Einaudi, 1968; *Mussolini il duce I. Gli anni del consenso (1929-1936)*, Turin, Einaudi, 1974; *Mussolini il duce II. Lo Stato totalitario (1936-1940)*, Turin, Einaudi, 1981;

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

Pour ces deux historiens, le fascisme, malgré ses ambitions radicales, aurait été une dictature assez classique reposant, en dernière instance, sur le personnel et les structures traditionnelles de l'État. Le Parti national fasciste (PNF) n'aurait joué qu'un rôle très subalterne au sein du régime. L'histoire du PNF se confondrait, en effet, avec celle de son déclin continu qui se serait réalisé à travers son irréversible "bureaucratisation" et sa "dépolitisation", aboutissant, selon une formule que partagent les deux auteurs, à sa "liquidation politique"<sup>6</sup>. En conséquence, la figure du *duce* représenterait la véritable originalité du régime. L'extrême concentration et personnification du pouvoir constituerait, en effet, la spécificité principale d'un système politique beaucoup moins radical et subversif que ne le prétendaient les idéologues fascistes.

Pour toutes ces raisons, Aquarone et De Felice ne considèrent pas le fascisme comme un "totalitarisme". Aquarone le définit comme "un régime autoritaire de caractère essentiellement personnel"<sup>7</sup> et De Felice comme "un moderne régime autoritaire de masse"<sup>8</sup> pour rendre compte ainsi d'une "substance" qui serait demeurée celle "du vieux régime traditionnel, malgré la chemise noire et une série de transformations autoritaires" tandis que le "fascisme" n'aurait été que "la forme, une forme oppressive (...) mais qui seulement sur le tard et toujours de manière relativement modeste serait parvenue à influencer sur la substance"<sup>9</sup>. Le "tournant totalitaire" de la seconde moitié des années trente et le projet de "politiser intégralement la société civile" proclamé par le *duce* et les chemises noires se seraient, en effet, soldés par un échec, c'est-à-dire par une fascisation superficielle et inachevée. Ce qui amène De Felice à conclure : "en réalité" le régime "n'aspire jamais ou ne réussit pas à réaliser complètement les aspects caractéristiques d'un véritable régime totalitaire"<sup>10</sup>.

Quelques travaux récents, plus attentifs aux structures et aux pratiques sociales, ont contribué à remettre en cause ce modèle interprétatif encore aujourd'hui dominant. Il s'agit, en particulier, des recherches d'Emilio Gentile consacrées au PNF ; lesquelles conduisent à réévaluer le rôle et l'influence du Parti au sein d'un dispositif politique que cet auteur qualifie de tendanciellement "totalitaire". De même, une remarquable étude historique comme celle que Francesco Piva a consacrée au personnel et aux relations de travail dans une entreprise publique sous le fascisme révèle à quel point les chemises noires encadraient les activités professionnelles et combien la société italienne se caractérisait par des formes de contrôle politique et social typiques des systèmes totalitaires.

Ces réponses divergentes apportées à la question de savoir si l'Italie des chemises noires était une "dictature totalitaire" ou un "régime autoritaire" reflètent, pour une part, la complexité de la réalité fasciste elle-même et le caractère pour le moins inachevé de cette "fascisation intégrale" de la "société civile" dont le régime avait explicitement fait l'un de ses objectifs majeurs.

Le mouvement fasciste était, en effet, parvenu au pouvoir grâce à de multiples compromis avec les élites dominantes et des groupes plus ou moins organisés (la Cour,

---

*Mussolini l'alleato I. vol.1. L'Italia in guerra (1940-1943)*, Turin, Einaudi, 1990; *Mussolini l'alleato I. vol. 2. Crisi e agonia del regime*, Turin, Einaudi, 1990; *Mussolini l'alleato II. La guerra civile (1943-1945)*, Turin, Einaudi, 1997.

6 In R. De Felice, *Mussolini il duce I. Gli anni del consenso (1929-1936)*, op. cit. p. 218 et p. 224.

7 *Ibidem*, p. 301.

8 In R. De Felice, *Mussolini il fascista II. L'organizzazione dello Stato fascista (1925-1929)*, op. cit., p. 464.

9 *Ibidem*, p. 9.

10 In R. De Felice, *Mussolini il duce II. Lo Stato totalitario (1936-1940)*, op. cit., p. 10.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

l'Église, le patronat, l'armée, la haute administration...). Au moment de la "marche sur Rome", le Parti fasciste n'avait qu'une année d'existence et Mussolini ne pouvait s'appuyer que sur 35 députés fascistes à la Chambre : dans ces circonstances, il n'y eut pas de "révolution" radicale (contrairement à ce qui s'était produit en 1917 en Russie ou en 1933 en Allemagne). La transformation du dispositif politico-administratif fut progressive, comme le fut également la conquête des institutions et de certains postes de direction administrative (en particulier dans le secteur public) par les chemises noires. De même la fascisation des activités et l'établissement d'un contrôle toujours plus strict de la conformité politique se firent graduellement, et en utilisant divers moyens mêlant les procédures de contrôle bureaucratique ou la crainte de la délation, avec l'utilisation et la généralisation par les organisations fascistes de pratique clientélares traditionnelles comme celle de la "recommandation" pour accéder à un emploi. Mais ne serait-ce qu'en raison de la présence de l'Église catholique et de ses structures associatives, les organisations du mouvement fasciste n'eurent jamais le monopole absolu de la formation "culturelle" et "idéologique" des nouvelles générations (ce à quoi le fascisme aspirait indiscutablement) ; ce qui constituait une limite à la domination totalitaire du mouvement fasciste.

Il est manifeste que dans la péninsule, la fascisation fut inégale selon les secteurs d'activités et que le processus totalitaire était, sans aucun doute, loin d'être parvenu à son terme lorsque le régime s'effondra en 1943<sup>11</sup>.

### **L'étatisation de l'économie au service de la dynamique totalitaire ?**

C'est dans cette perspective que l'on peut étudier le secteur économique sous le fascisme. Il s'agit alors d'établir si les entreprises ont été des enclaves, des espaces échappant à la politisation et au contrôle de la conformité politique. Ce type d'approche devrait contribuer à clarifier les caractéristiques de ce "pluralisme limité", dont les tenants de la thèse autoritaire ont fait l'une des caractéristiques essentielles du fascisme italien. Ou, au contraire, il devrait permettre de mieux comprendre comment s'est mis en place, tout au long du *ventennio*, un dispositif de contrôle tendanciellement totalitaire.

Dans le secteur privé, il est possible que l'autonomie dont disposaient les industriels dans la gestion de leurs entreprises ait limité le contrôle direct du Parti et des hiérarques sur les embauches et les promotions. Mais il faut cependant remarquer que ces entreprises privées étaient, elles aussi, pénétrées par les organisations du mouvement fasciste, à commencer par les syndicats et les organisations collatérales du Parti, telles que le *Dopolavoro*. Et l'on ne peut exclure que ces organisations aient exercé, y compris dans ce secteur, une pression pour faire respecter les "mérites fascistes" ainsi qu'un contrôle sur les opinions et l'activité des salariés. Car c'est précisément l'existence de ces organisations ramifiées sur tout le territoire et présentes dans la quasi-totalité des lieux d'activités qui caractérise un dispositif de politisation et de contrôle de la conformité à vocation totalitaire.

Des questions identiques se posent, à fortiori, pour les nombreuses entreprises passées, au cours de cette période, sous le contrôle de l'État. Les effets de la crise de

---

<sup>11</sup> Pour cette raison, les historiens qualifient parfois la dictature politique des chemises noires de "régime tendanciellement totalitaire", de "régime à vocation totalitaire" ou, bien encore, comme le fait Emilio Gentile de "totalitarisme inachevé" (cet auteur, pour insister sur le fait que cette emprise totalitaire progressive et inachevée s'inscrit dans un processus, emploie également pour définir le fascisme italien les termes d'"expérience totalitaire", de "laboratoire totalitaire" ou de "voie italienne au totalitarisme").

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

1929 sur l'économie italienne avaient, en effet, rendu indispensable une intervention directe et massive de l'État dans l'économie. Elle s'était traduite par le passage de pans entiers de la finance et de l'industrie dans le secteur public. Pour gérer ce patrimoine économique, un gigantesque holding public avait été constitué : l'Institut pour la Reconstruction Industrielle (IRI). Conçu dans un premier temps pour une durée provisoire de 4 ans, il avait débuté son activité en janvier 1933. Sa mission était de gérer pour le compte de l'État les participations de ce dernier dans les banques et les entreprises industrielles italiennes. La puissance de l'IRI était phénoménale puisque le nouvel Institut détenait, en 1934, plus du cinquième (21,5 %) du capital de l'ensemble des sociétés par actions italiennes. En conséquence, il occupait une position dominante dans l'économie : grâce à ses participations, l'IRI occupait une position majoritaire dans 42 % des sociétés par actions. Six ans après sa fondation, en 1939, l'IRI devenu un institut permanent assurait, par exemple, via ses entreprises, 45 % de la production nationale d'acier, 67 % de la production nationale de minerai de fer, 77 % de la production nationale de fonte, 80 % des productions navales et 90 % de la flotte marchande.

Compte tenu des dimensions de l'IRI et de son poids sur le marché du travail, il serait important d'établir dans quelle mesure les nouvelles normes définies par le régime étaient appliquées et respectées dans le secteur des entreprises publiques. Le dépouillement des archives des principales entreprises de l'IRI permettra, peut-être, de résoudre cette question<sup>12</sup>. Ce travail reste encore très largement à accomplir.

Selon une thèse largement dominante, les institutions et les entreprises publiques évoluant dans le secteur du crédit et dans le domaine industriel auraient échappé à l'influence du PNF et, plus globalement, à celle des responsables fascistes.

La plupart des travaux insistent sur cette autonomie de l'économie, y compris publique, à l'égard de la politique<sup>13</sup>. En conséquence, la "politisation intégrale de la société civile", que le régime prétendait accomplir, se serait, en réalité, arrêtée au seuil des banques et des entreprises, non seulement privées, mais également publiques. Ce que résume Marco Maraffi, en tirant des conclusions générales sur la nature du régime : "l'entreprise publique dans son ensemble ne fut pas pénétrée, ni même infiltrée, par des éléments provenant de la politique"<sup>14</sup>. Selon ce spécialiste de l'histoire économique italienne, la "capacité de patronage du parti fasciste s'arrêtait de fait au seuil des institutions économiques"<sup>15</sup>, ce qui le conduit à conclure : "Comme d'autres institutions (tout particulièrement l'Église ou l'armée), les entreprises publiques et privées ne furent pas absorbées par le régime fasciste ; elles purent maintenir leur autonomie de décision et leur liberté d'action" ; "Pour le dire d'une autre manière, le

---

<sup>12</sup> Une partie des archives des principales sociétés contrôlées par l'IRI se trouve à l'Archivio Centrale dello Stato : ACS, Archivio Storico IRI, Serie Rossa.

<sup>13</sup> C'est la thèse qui oriente, par exemple, l'"histoire du capitalisme italien", publiée récemment sous la direction de F. Barca : *Storia del capitalismo italiano dal dopoguerra a oggi*, Rome, Donzelli, 1997. La plupart des contributions réunies dans cet ouvrage considèrent que les institutions publiques de l'économie italienne purent fonctionner d'une façon relativement autonome à l'égard de la politique jusqu'au milieu des années cinquante; à partir de cette date la prise de contrôle des partis aurait provoqué, à moyen terme, la crise du système des participations publiques, qui aurait trouvé son terme dans les récentes privatisations des entreprises publiques.

<sup>14</sup> In *Borghesia industriale e classe politica tra le due guerre. La formazione dell'impresa pubblica in Italia*, Padoue, Casa Editrice DR. Francesco Vallardi, 1982, p. 136.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 113.

VIIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

fascisme ne réussit pas, en admettant qu'il l'eut voulu, à intégrer la société civile dans l'État, à la pénétrer complètement comme son idéologie totalitaire le réclamait<sup>16</sup>.

À supposer qu'elle soit fondée, cette analyse ne concerne pas l'ensemble des entreprises publiques. Une grande société d'assurances comme l'INA, par exemple, n'a pas échappé à une relative "normalisation politique" au milieu des années 20 et surtout a fait l'objet de multiples usages politiques, en particulier sous la forme d'un clientélisme quasi systématique dans l'attribution des charges et des emplois (parfois fictifs) et d'une utilisation des bénéficiaires pour financer le Parti et la propagande du régime<sup>17</sup>. Cette analyse ne pourrait éventuellement s'appliquer qu'à certaines institutions de l'économie et, en particulier, à ce que l'on appelle les "instituts Beneduce", du nom de leur président fondateur, à savoir, principalement, l'*Opera nazionale combattenti* (ONC), le *Consorzio di credito per le opere pubbliche* (Crediop), l'*Istituto di credito per le imprese di pubblica utilità* (Icipu), l'*Istituto per il credito navale* (ICN) et, bien entendu, l'IRI.

Alberto Beneduce, que Marco Maraffi définit comme un "cas exemplaire de technocrate public"<sup>18</sup>, est, en effet, la personnalité qui est toujours évoquée pour illustrer l'autonomie des institutions financières publiques sous le fascisme<sup>19</sup>. Il s'agit d'une figure particulièrement intéressante puisque son histoire se confond avec celle de l'économie publique italienne.

Après avoir obtenu sa *laurea* en mathématiques en 1902 à l'université de Naples, Alberto Beneduce était entré, le 1er janvier 1904, au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dans l'une des directions générales les plus dynamiques à cette époque, celle de la Statistique. Il y avait multiplié les études sur les questions sociales et économiques, tout particulièrement sur les questions relatives aux assurances. Ce qui lui avait valu de réaliser une carrière rapide, puisqu'il était devenu "inspecteur" 5 ans seulement après avoir rejoint les rangs de la fonction publique (1er juin 1909). De même, en raison de ses capacités d'expertise, le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Francesco Saverio Nitti, l'avait choisi comme collaborateur lorsqu'il s'était agi de fonder une grande société d'assurances publiques, l'INA. Cette très grande société d'assurances avait fourni à Beneduce l'occasion de débiter une brillante carrière dans le champ économique. Il avait été membre du premier conseil d'administration et du comité permanent de l'INA (1912-1915), avant de devenir le conseiller délégué, c'est-à-dire le principal administrateur de l'Institut (1916-1919). À partir de cette période, il était devenu l'un des principaux théoriciens de l'intervention publique dans l'économie et l'un des principaux architectes de la mise en place d'un système de crédit industriel public. Ce système reposait sur un réseau d'institutions capables de drainer l'épargne des citoyens italiens vers le financement des

---

<sup>16</sup> *Ibidem*, p. 152.

<sup>17</sup> Sur ce point, je me permets de renvoyer à l'article que j'ai consacré à l'un des présidents de l'INA sous le fascisme : "Salvatore Gatti (1879-1951). Un haut fonctionnaire italien entre libéralisme, fascisme et république.", in *Mélanges de l'École Française de Rome*, MEFRIM, tome 111 - 1999 - 1

<sup>18</sup> In *Borghesia industriale e classe politica tra le due guerre. op. cit.*, p. 114.

<sup>19</sup> Malgré son importance et bien qu'il y soit presque toujours fait allusion dans les ouvrages traitant de la période fasciste, Alberto Beneduce n'a, jusqu'à présent, été que très peu étudié. On ne dispose malheureusement sur le "dictateur de l'économie" d'aucune biographie reposant sur le dépouillement systématique de ses archives, conservées à la Banque d'Italie. Sur Alberto Beneduce les principales publications demeurent le portrait réalisé par Franco Bonelli : "Alberto Beneduce" in Alberto Mortara, *I Protagonisti dell'intervento pubblico*, Milan, Ciriec - Franco Angeli Editore, 1984; et les actes du colloque organisé par l'IRI : *Alberto Beneduce e i problemi dell'economia italiana del suo tempo*, Edindustria, 1985 (qui contiennent assez peu d'éléments sur les relations de Beneduce avec les milieux économiques et le pouvoir politique).

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

activités économiques, et tout particulièrement des grands travaux d'infrastructures. Alberto Beneduce s'était ainsi trouvé à l'origine de la plupart des institutions publiques qui allaient opérer dans le secteur du crédit et de la finance : *l'Istituto nazionale delle assicurazioni* (1912), *l'Opera nazionale combattenti* (1917), *le Consorzio di credito per le opere pubbliche* (1919), *l'Istituto di credito per le imprese di pubblica utilità* (1924), *l'Istituto per il credito navale* (1928)...

Il avait également acquis une position de premier plan dans le secteur économique privé, en devenant, à partir de 1926, le président de l'une des plus importantes sociétés financières, la *Società per le strade ferrate meridionali*, plus connue, en Italie à cette époque, sous le nom de "Bastogi". Cette société contrôlait de nombreuses entreprises évoluant dans le secteur de la production électrique, dont Beneduce deviendra conseiller d'administration<sup>20</sup>. Alberto Beneduce incarnait donc parfaitement cette interpénétration du "public" et du "privé" qui sera un élément typique et déterminant de l'économie italienne, et dont l'IRI fournira un remarquable exemple.

Les instituts financiers publics fondés et présidés par Beneduce occuperont une place toujours plus importante dans le système du crédit en Italie et s'imposeront comme l'unique alternative aux grandes banques mixtes, lorsque celles-ci feront faillite au lendemain de la crise des années trente. C'est d'ailleurs cette crise qui permet au futur président de l'IRI de se placer au centre de la nouvelle configuration économique italienne. Il s'agit de la première grande épreuve que traverse le pouvoir fasciste depuis l'affaire Matteotti. La crise du système bancaire menace, en effet, l'ensemble de l'économie italienne. Après l'échec des premières mesures adoptées en 1931, il devient toujours plus évident qu'une intervention de grande ampleur s'impose : la solution passe par le transfert sous le contrôle public du système du crédit et de pans entiers de l'industrie italienne.

Dans un tel contexte, Alberto Beneduce peut apparaître comme un homme providentiel. Il dispose d'une analyse de la situation, ce qui dans une situation de crise est une ressource primordiale. Il connaît, mieux que quiconque, compte tenu de sa présence dans une multitude d'institutions financières et industrielles aussi bien publiques que privées, l'état réel de l'économie italienne. Il peut rassurer les milieux économiques internationaux qu'il fréquente régulièrement puisqu'il est, par exemple, à cette époque, Vice-président de la Banque des Règlements Internationaux. Il préside des instituts de crédit qui peuvent progressivement se substituer à la banque mixte et, enfin, il propose une solution "technique" pour sortir de la crise, qui permet de "sauver" (selon les termes de l'époque) le système industriel sans bouleverser radicalement les équilibres sur lesquels reposent le régime et le formidable pouvoir de son chef.

La formule institutionnelle qu'il préconise et qui sera retenue (l'IRI) n'est pas une nationalisation traditionnelle car elle permet de maintenir intactes les formes juridiques et organisationnelles de l'industrie privée (le principal changement réside dans le passage des actions, possédées par les banques, à un institut public). Elle peut être

---

<sup>20</sup> À la fin des années 1920, il est, entre autres : conseiller d'administration de *Edison*, des *Imprese Idrauliche ed Elettriche del Tirso*, de la *Società Elettrica del Valdarno*, de la *Società Generale Elettrica della Sicilia*, de la *Società Sarda Ammonia e Prodotti Nitrici*, de la *Società Generale Elettrica dell'Adamello*, des *Bonifiche Sarde*, de la *Società Elettrica Sarda*, de la *Compagnia Imprese Elettriche Liguri*, de la *Società per le Forze Idrauliche della Sila*, de la *Società Meridionale di Elettricità*, de *Montecatini*, de la *Società Adriatica di Elettricità*, des *Imprese Idrauliche ed Elettriche del Tirso*, de *La Centrale*, de la *Società Nazionale per lo Sviluppo delle Imprese Elettriche*, de la *Società Ligure Toscana di Elettricità*, de la *Società Generale Elettrica Tridentina*, de la *Iberian Electric Limited*.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

présentée comme provisoire (d'ailleurs l'IRI n'avait été fondé que pour une durée de 4 ans), permet l'interpénétration des capitaux publics et privés, et toutes les formes de collaborations entre les grands groupes industriels et le holding public. Comme tous les instituts parapublics, l'IRI échappe au contrôle effectif de l'administration traditionnelle et de la bureaucratie des corporations. La formule adoptée attribue un considérable pouvoir sur l'économie au futur président du grand holding public, lui-même nommé directement par le *duce* et responsable devant lui uniquement, en dehors de toute interférence administrative ou partisane<sup>21</sup>.

Alberto Beneduce remplissait alors toutes les conditions requises pour occuper une telle charge et il sera incontestablement le maître d'œuvre de l'intervention publique dans l'économie sous le fascisme.

Avec son accession à la présidence de l'IRI, il se trouvera au centre de la nouvelle configuration économique italienne : président d'un gigantesque holding industriel (l'IRI), président des plus importants instituts publics de crédit industriel (le Crediop, l'Icipu, le Credito navale...), président de l'un des plus puissants holdings du secteur privé (la Bastogi), membre d'une pléthore de conseils d'administration privés et publics, homme de confiance du *duce* sur les questions économiques et intermédiaire entre les milieux industriels privés, le pouvoir politique et le nouveau secteur public de l'économie. C'est cette impressionnante concentration de pouvoir qui a conduit l'historien Ernesto Cianci à le qualifier de "dictateur de l'économie"<sup>22</sup>.

La transcription d'une écoute téléphonique, retrouvée dans les archives réservées du Secrétariat du Duce, entre "S" (le sénateur Giovanni Silvestri) et "C" (la femme d'Ettore Conti, le président de la *Banca Commerciale*) témoigne du pouvoir que l'on attribuait déjà, au cours des années trente, dans les milieux de la finance, au président de l'IRI. La conversion entre Giovanni Silvestri et la femme d'Ettore Conti porte sur la récente démission de celui qui fut le tout puissant administrateur délégué de la Banca Commerciale, Giuseppe Toeplitz :

"C - Vous savez que Toeplitz a donné sa démission ? Dommage qu'il ait un peu trop attendu. Ettore lui avait conseillé bien avant.

(...)

C - A Rome, ils ne le voulaient plus.

(...)

C - Désormais tous les ordres viennent de Rome, je crois que lui non plus, il n'était plus adapté à l'époque.

(...)

C - En Italie, c'est Beneduce qui commande.

S - Il est le patron de tout.

C - Lorsqu'on a besoin de quelque chose, on s'adresse à Beneduce.

S - Il est très bien, il a une intelligence supérieure.

C - Une intelligence très froide.

S - C'est un homme de premier plan.

C - Et quand on pense qu'il était du côté de l'Aventin et avec Amendola ; quel chemin !!!<sup>23</sup>

Selon l'interprétation historiographique dominante, ce "chemin", Beneduce l'aurait parcouru essentiellement grâce à ses compétences et son aura de grand technicien de

---

21 R.D.L. 21-3-1933, n. 5.

22 In *Nascita dello Stato imprenditore in Italia*, Milan, Mursa, 1977, pp. 113-124.

23 In écoute d'une conversion téléphonique entre le sénateur Giovanni Silvestri (S) et la femme d'Ettore Conti (C) le 14.3.1934; in ACS, SPD, CR, b. 98.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

l'économie italienne, sans avoir à trop se compromettre politiquement avec le régime. Et sous sa direction, l'IRI serait resté très largement autonome à l'égard du pouvoir politique.

Un certain nombre de documents, que nous avons pu consulter dans les archives, paraissent, en effet, attester que l'état-major du grand holding public s'est employé à résister aux pressions du parti fasciste et à maintenir ainsi des marges d'autonomie au sein de la nouvelle économie publique.

## **Préserver des formes d'autonomie dans le secteur économique public**

### *Imposer son propre pouvoir de nomination*

La maîtrise des embauches et des promotions représente la condition minimale de toute autonomie. Or, en ce qui concerne le choix de ses représentants dans les conseils d'administration et l'attribution des emplois de direction dans les centaines d'entreprises passées sous son contrôle, l'équipe dirigeante du grand holding industriel semble avoir été soucieuse, dès le départ, d'imposer son autorité et son droit à décider de façon autonome.

C'est ce que révèle un courrier du directeur général de l'Institut, Donato Menichella, adressé à Alberto Beneduce en août 1933, soit 7 mois après l'entrée en activité de l'IRI. Ce courrier a pour principal objet le renouvellement du conseil d'administration de l'*Ansaldo*, une grande société évoluant dans le secteur des chantiers navals. Les anciens responsables sont, en effet, compromis dans des malversations pour une valeur de 600000 liras. Le "Chef du Gouvernement", selon les informations que Menichella communique à Beneduce, "a donné l'ordre d'être inflexible". Selon le directeur général de l'IRI, c'est là une occasion pour le nouvel institut d'affirmer son pouvoir de contrôle sur les nominations : "Mormino <un membre du conseil d'administration de l'IRI qui préside une grande société appartenant à l'Institut> m'a écrit de Palerme qu'il avait vu dans le train Jung <le Ministre des finances>, avec lequel il a parlé de l'opportunité de contraindre à la démission le Conseil de l'*Ansaldo*, afin de nommer un nouveau conseil qui nous convienne et d'affirmer ainsi, à travers cette nomination, notre droit de contrôle sur la situation"<sup>24</sup>.

### *Imposer la "compétence technique" comme principe légitime de légitimation*

L'autonomie passe également par la capacité à imposer ses propres principes de légitimation, c'est-à-dire par un travail sur les catégories d'analyse, de représentation et de classement. C'est ce que l'on peut constater grâce à certains documents trouvés dans les archives d'Alberto Beneduce.

Ainsi, une note qu'il adresse à Mussolini, en avril 1935, pour proposer un remaniement du conseil d'administration de l'*Ansaldo*, permet d'établir les critères que le président de l'IRI revendique pour légitimer ses choix. Beneduce qui souhaite que Carlo Piaggio, le puissant industriel génois, devienne vice-président de l'*Ansaldo* et que Luigi Lojacono, l'un des plus importants managers évoluant dans le secteur des chantiers navals, en soit le nouvel administrateur délégué, n'évoque à aucun moment des critères

---

<sup>24</sup> In courrier de Donato Menichella à Alberto Beneduce, en date du 8.8.1933; in ASBI, Beneduce, n.409, fasc.2. C'est nous qui avons souligné certains passages des documents d'archives que nous citons dans le cadre de cette communication.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

politiques. Il insiste, en revanche, sur la "nécessité que l'entreprise soit personnifiée et dirigée par un technicien aux capacités reconnues et jouissant d'une réputation indiscutable" (Carlo Piaggio). Pour justifier la candidature de Lojacono à la fonction d'administrateur délégué, il fait certes, au préalable, mention de "l'accord de Medici" (il s'agit selon toute probabilité de Giacomo Medici del Vascello, à l'époque Sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil des Ministres et donc collaborateur direct du *duce*) et de celui du préfet de Gênes, mais il se place ensuite exclusivement sur le terrain des compétences professionnelles : "l'ingénieur Luigi Lojacono, actuellement administrateur délégué de la Société *Italia* (...) provient du secteur des chantiers navals dans lequel il a fait ses preuves de façon remarquable, à Gênes, à Palerme et à Naples. Il est considéré aujourd'hui comme le meilleur technicien naval : c'est un homme ayant des capacités administratives exceptionnelles et d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon. C'est également un travailleur infatigable. Il apparaît comme la seule personne qui puisse aujourd'hui réaliser le projet de réunion des *Cantieri del Tirreno* et conduire à son terme le rétablissement de *l'Ansaldo*"<sup>25</sup>.

*Se référer aux normes économiques pour limiter les interférences politiques*

Malgré sa volonté d'imposer dès le départ son propre pouvoir de nomination et la "compétence technique" comme critère déterminant dans le choix des plus hauts responsables, l'état-major de l'IRI a semble-t-il été contraint d'accepter des nominations politiques à la direction des entreprises ou des banques publiques. Mussolini ne paraît pas, en effet, s'être toujours contenté d'entériner les choix que lui soumettait Beneduce. Il s'est également livré, y compris dans les banques et les sociétés possédées par l'IRI, à ces désignations personnelles et directes qui constituaient la procédure habituelle d'accès aux plus hautes charges dans la configuration politico-administrative fasciste. De futures recherches devront établir si ce mode de désignation est resté ou non marginal dans cet empire industriel que constituait l'IRI.

Ce qui est certain en revanche, c'est que cette situation de dyarchie (Secrétariat particulier du Duce - Présidence de l'IRI), au sein de la galaxie des banques et des entreprises publiques, a parfois provoqué des tensions et des conflits larvés entre l'état-major de l'IRI et les personnalités nommées directement par le *duce* ; conflits dont l'enjeu était le contrôle de l'utilisation des capitaux publics. Dans ce contexte, l'état-major de l'IRI pouvait en appeler aux coutumes et aux règles traditionnelles du champ économique face à des patrons d'entreprises publiques qui pouvaient, quant à eux, se référer à un principe politique virtuellement supérieur dans la bourse des valeurs fascistes, à savoir la légitimité que conférait une désignation directe par le *duce*.

Un épisode, survenu au cours de l'hiver 1938, offre une illustration de ces conflits dans lesquels se jouait, pour une part, l'autonomie du secteur économique public. En février 1938, le directeur général de l'Institut, Donato Menichella avertit Alberto Beneduce que le sénateur Venino, président du *Credito Italiano*, a décidé de se rendre chez le Chef du gouvernement pour lui soumettre directement ses projets quant à l'utilisation des bénéfices réalisés par la grande Banque milanaise. Une telle attitude revient à priver l'état-major de l'IRI du contrôle de l'un de ses plus grands instituts bancaires.

---

<sup>25</sup> In note réalisée le 12.4.1935 par Alberto Beneduce à l'attention de Mussolini, in ASBI, Beneduce, n.288, fasc.10.

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

Donato Menichella par l'intermédiaire du directeur général de la Banque (qui, lui, doit avoir été nommé directement par l'IRI) cherche à en dissuader Venino, ainsi qu'il le relate à Alberto Beneduce :

"J'ai déclaré à Brughera <le directeur général du Credito Italiano> qu'il était tout à fait juste que le Sénateur Venino se rende chez le Duce, puisque cela correspond, selon ce qu'il m'a dit, aux instructions données par le Duce lui-même au Sénateur Venino lorsque celui-ci fut nommé Président du Credito, de le tenir informé deux à trois fois par an de l'évolution de l'Institut ; mais qu'il me semblait irrévérencieux pour le Duce, et non conforme aux normes correctes de gestion des entreprises, de lui soumettre une proposition de distribution des dividendes sur laquelle ne s'étaient prononcés ni le Conseil d'Administration du Credito ni le principal intéressé, à savoir l'IRI ; lesquels pouvaient seuls disposer de tous les éléments comptables pour décider de l'opportunité ou de l'inopportunité de distribuer des dividendes"<sup>26</sup>.

Ce document illustre la manière dont les arguments "techniques" et "économiques" (en l'occurrence la "conformité aux normes correctes de gestion des entreprises") pouvaient être utilisés par les dirigeants de l'IRI pour tenter de réduire l'influence et l'ingérence des responsables politiques dans les affaires de l'Institut.

*La "compétence technique" comme moyen de limiter le clientélisme de Parti dans les entreprises de l'IRI*

Avec une fréquence qu'il faudrait là aussi établir, les mêmes arguments seront opposés au secrétariat du Parti lorsque celui-ci cherchera à faire nommer ses protégés dans les conseils d'administration des entreprises passées sous le contrôle public.

L'exemple du marquis Luigi Ridolfi permet d'entrevoir la difficulté qu'éprouve apparemment le Parti pour placer ses cadres dans les conseils d'administration contrôlés par l'IRI. Le marquis Luigi Ridolfi, né à Florence le 7 novembre 1895, dispose, dans son curriculum, de tous les attributs de légitimité fasciste : major dans l'infanterie durant la première guerre mondiale, décoré d'une médaille d'argent, d'une médaille de bronze et d'une Croix de guerre, il est inscrit au PNF depuis mars 1921 (il a alors 25 ans), peut se prévaloir des titres de "squadriste" et de Consul de la Milice et a été le secrétaire fédéral de Florence<sup>27</sup>.

Au milieu des années trente, il semble rencontrer des difficultés financières dans la gestion de ses entreprises agricoles et s'adresse alors au Parti pour qu'il s'emploie à les résoudre. Ainsi, le secrétaire du PNF, Achille Starace essaie-t-il d'obtenir, auprès d'Edmondo Rossoni, qui à l'époque est Ministre de l'agriculture, que lui soient alloués des fonds destinés aux "agriculteurs méritants" (ce qui illustre bien le rôle du Parti comme instance d'intermédiation et de patronage dans l'allocation des ressources publiques).

Le marquis écrit également à Achille Starace, en juillet 1937, pour que sa candidature à un conseil d'administration soit recommandée à l'IRI<sup>28</sup>. C'est le vice-secrétaire du Parti, Adelchi Serena, qui se charge de le faire et qui écrit directement au directeur général de l'Institut : "Cher Menichella, au nom du Secrétaire du Parti je vous prie de prendre en considération le *camerata* Ridolfi pour un Conseil d'administration

---

<sup>26</sup> In courrier de Donato Menichella à Alberto Beneduce, en date du 17.2.1938; in ASBI, Beneduce, n.409, fasc.2.

<sup>27</sup> Son curriculum vitae se trouve in ACS, PNF, fascicoli personali dei consiglieri nazionali e dei senatori, b.237, Luigi Ridolfi.

<sup>28</sup> Courrier de Luigi Ridolfi à Achille Starace, en date du 28.7.1937; in *ibid.*

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

dans une société contrôlée par l'IRI. Ridolfi, comme vous le savez, est digne d'une pleine confiance. Alalà"<sup>29</sup> (cette curieuse manière de saluer le directeur général de l'IRI par le fameux cri de guerre des légionnaires de D'Annunzio lorsqu'ils occupaient Fiume et qui deviendra également celui de ralliement des squadristes, *A Noi ! Eia, Eia, Alalà*, doit-elle être considérée comme une forme d'humour un peu menaçant ?).

"En l'absence du docteur Menichella" (qui ne souhaite peut-être pas trop s'exposer) les services de l'IRI répondent à Adelchi Serena :

"Nous tenons à Vous assurer que la recommandation <de Luigi Ridolfi> sera prise en compte avec la plus grande considération pour une nomination dans l'un des Conseils d'administration des sociétés contrôlées, si l'occasion devait se présenter.

Il est de notre devoir cependant d'ajouter que les chances de satisfaire une demande comme celle que vous nous avez signalée ne sont pas fréquentes, soit parce que les sociétés contrôlées ont, en général, leurs structures administratives déjà complètes, soit parce que, dans les nouvelles nominations, les éléments techniques sont prioritaires, en respect des directives venues d'en haut après la réforme récente des fonctions institutionnelles de l'IRI"<sup>30</sup>.

Achille Starace comprend qu'il s'agit d'une fin de non recevoir et adresse ce message laconique à l'ancien "fédéral" de Florence :

"Cher Ridolfi, il ne m'a rien été possible de faire auprès de l'Institut pour la reconstruction industrielle. Cet Institut me communique que les sociétés contrôlées ont, en général, leurs structures administratives déjà complètes et que pour les nouvelles nominations, la priorité est donnée aux éléments techniques"<sup>31</sup>.

Le secrétaire du Parti obtiendra finalement, en 1938, auprès du président d'une autre grande entreprise publique, qui elle n'appartient pas à l'IRI, un emploi pour le marquis Ridolfi : celui-ci recevra la concession de l'Agence AGIP de Florence.

L'efficacité de cette résistance aux pressions exercées par le PNF, reposant sur l'imposition de la "compétence technique" comme principe légitime de légitimation des nominations au sein de l'économie publique, se trouve confirmée par l'analyse de la composition des conseils d'administrations des banques et des entreprises passées sous le contrôle de l'IRI<sup>32</sup>. On ne constate, en effet, aucun bouleversement radical dans la composition des conseils d'administration de ces banques et de ces entreprises au cours de cette période. Le nouveau secteur économique public restait encore largement administré par les mêmes personnalités qui avaient dominé le secteur privé avant la crise des années trente.

Plusieurs facteurs concourraient à cette situation. L'IRI avait été conçu comme un institut provisoire et les entreprises auraient dû, une fois la crise économique passée, intégrer à nouveau le secteur privé. Les plus hauts responsables de l'Institut, à commencer par Alberto Beneduce, étaient étroitement liés aux milieux économiques traditionnels. Et surtout, ni l'IRI, ni le *duce* ne souhaitaient provoquer d'importants bouleversements au détriment des cercles dominants de la finance et de l'industrie. Mussolini n'avait, en effet, aucun intérêt à affronter le patronat italien, qui était profondément inséré dans le régime et le soutenait loyalement. C'est d'ailleurs le soutien apporté par Mussolini aux responsables de l'IRI qui leur permet de résister, si efficacement, aux pressions des chemises noires et de faire valoir la légitimité de leur

---

29 In courrier d'Adelchi Serena à Donato Menichella, en date du 12.8.1937; in *ibid.*

30 In courrier des services de l'IRI à Adelchi Serena, en date du 23.8.1937; in *ibid.*

31 In courrier d'Achille Starace à Luigi Ridolfi, en date du 9.9.1937; in *ibid.*

32 In M. Maraffi, *Borghesia industriale e classe politica tra le due guerre*, op. cit., pp. 124-134.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

critère lors des embauches et des attributions de charges. Les services techniques de l'IRI usent, semble-t-il, du principe d'autorité par excellence, c'est-à-dire de la référence au *duce*, lorsqu'ils précisent que si "les éléments techniques sont prioritaires" dans l'Institut, c'est "en respect des directives venues d'en haut".

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

## Conformisme politique et respect des nouvelles règles fascistes dans le secteur économique public

Il semble bien que l'état-major de l'IRI se soit employé à rationaliser, selon des critères et des finalités essentiellement "économiques", l'organisation d'un secteur financier et industriel dont les carences avaient été durement révélées par la crise. Mais insister sur cette "bonne gestion", obéissant à des critères rationnels d'un point de vue économique, ne répond pas à la question de l'éventuelle fascisation du secteur économique public. Car, cette réponse dépend essentiellement du fait de savoir si les responsables de l'IRI, en plus de leurs activités de gestionnaires, se sont livrés (par conviction, par peur des autorités, par conformisme, peu importe) au contrôle de la conformité politique des salariés du groupe dont ils étaient responsables. Cette étude reste encore assez largement à accomplir, mais certaines traces, certains documents trouvés dans les archives d'Alberto Beneduce permettent de proposer quelques interprétations provisoires.

### *La mise en règle politique d'Alberto Beneduce*

Les relations du président de l'IRI avec le régime ont été jusqu'à présent traitées comme une question mineure, ce qui a d'ailleurs contribué à former cette image d'un responsable économique de premier plan qui ne se serait pas trop "compromis" avec le fascisme. Le seul ouvrage qui soit intégralement consacré à Alberto Beneduce (il s'agit de la publication des actes d'un colloque qui s'est tenu en 1983) ne comporte que 3 pages sur la question de ses relations avec le régime "mussolinien"<sup>33</sup>. Piero Melograni y soutient (sans se référer à un seul document) que "la raison fondamentale pour laquelle Beneduce, et tant d'autres membres de la classe dirigeante avec lui, ont adhéré au régime mussolinien, doit être cherchée dans la nature même du régime qu'il me semble correct de définir comme "mussolinien" et non fasciste... Car selon cet historien, "le mussolinisme était un système autoritaire de gouvernement, dans lequel survivait la plus grande partie des institutions de la société précédente (la monarchie, l'armée royale, le Sénat de nomination royale, une administration de formation libérale, l'Église catholique et ainsi de suite) et dans lequel tant de forces et d'institutions qui n'avaient vraiment rien d'homogène réussissaient à coexister..."<sup>34</sup> D'ailleurs, les responsabilités qu'exerça Alberto Beneduce constituent, selon lui, une preuve supplémentaire que le régime de l'époque n'était pas fasciste : "Beneduce était un *grand commis*, un grand fonctionnaire de l'État. Et ce n'est pas un hasard puisque c'est précisément le rôle prééminent attribué par Mussolini aux grands fonctionnaires de l'État qui constitue l'une des plus importantes des caractéristiques qui nous permettent de qualifier le régime de mussolinien et non pas de fasciste. Le pouvoir mussolinien, en effet, ne se fondait pas sur le Parti fasciste"<sup>35</sup>.

Ce type d'approche ignore ou évite une question pourtant indispensable à la compréhension de la société fasciste : un "technocrate" de l'envergure d'Alberto Beneduce pouvait-il exercer ses fonctions sans donner des gages de conformité politique et sans appliquer les nouvelles règles imposées par le mouvement fasciste dans

---

33 Piero Melograni, "L'adesione di Beneduce al regime mussoliniano", in IRI, *Alberto Beneduce e i problemi dell'economia italiana del suo tempo*, op. cit., pp. 175-177.

34 In *ibid*, p. 176.

35 In *ibid*, p. 177.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

le secteur public, c'est-à-dire sans participer (y compris, peut-être, "malgré lui") à l'émergence d'un dispositif de contrôle totalitaire en Italie ?

Alberto Beneduce avait fait de la politique dans le cadre de l'Italie libérale. L'ancien haut fonctionnaire appartenait, à cette époque, à la mouvance "social-réformiste" d'Ivanoe Bonomi. Il s'était fait élire député en 1919 et était devenu président de la commission des finances et du trésor de la Chambre des députés. Il avait également occupé une position de premier plan dans l'un des derniers gouvernements de l'Italie libérale, celui d'Ivanoe Bonomi, dont il avait été le Ministre du travail et de la protection sociale (4 juillet 1921 - 26 février 1922)<sup>36</sup>.

Alberto Beneduce aurait été, jusqu'en 1924, profondément hostile au fascisme<sup>37</sup>. Mais il ne se représentera pas aux élections législatives de 1924 et se consacra, à partir de cette date, exclusivement à ses fonctions dans le secteur économique. Cependant, les documents que nous avons retrouvés dans ses archives, conservées à la Banque d'Italie, révèlent que le président de l'IRI n'avait pas seulement donné des preuves de sa compétence sur les questions économiques. Il avait également pris soin de se mettre en règle avec le régime.

*Règle n°1 : Afficher en permanence sa loyauté au duce et lui attribuer une part de ses propres bénéfices symboliques*

Lorsqu'il devient président de l'IRI, Beneduce est apprécié de Mussolini et bénéficie depuis longtemps de sa confiance, qu'il entretient, semble-t-il, avec le plus grand soin.

Il ne manque pas les occasions de faire connaître au *duce* ses prises de position et son travail d'influence en faveur de l'Italie fasciste. Cette activité en faveur du régime, il l'accomplit, entre autres, dans les institutions économiques internationales, en particulier au sein de la Banque des Règlements Internationaux, dont il est le vice-président depuis 1932. Ainsi il transmet à Mussolini le compte-rendu d'un entretien qu'il a eu, à Bâle, avec le Gouverneur de la Banque d'Angleterre, le 16 octobre 1935, à propos des sanctions adoptées contre l'Italie suite au déclenchement de la guerre d'Éthiopie :

*"Beneduce : Le Gouvernement Fasciste et son Chef (...) ont toujours agi selon des finalités parfaitement conformes aux intérêts européens.*

*(...)*

*Beneduce : Je lui répondis que je ne me serais pas attendu à assister encore, au cours de ma vie, à une nouvelle croisade (...) J'ai jugé utile de lui réaffirmer que non seulement tout le peuple italien, dans toutes ses couches sociales, est solidaire du fascisme et de son Chef, mais qu'il est nécessaire que tout le monde sache qu'il n'y a pas en Italie un seul organisme qui vive en dehors du Fascisme car toutes les institutions tirent leur vie du Fascisme. En ce qui concerne la question sociale, il me semble que pour l'Angleterre qui a tant d'intérêts et de biens à défendre, cette hostilité au Fascisme Italien est une véritable folie. Celui-ci a conduit un grand pays, dont les classes moyennes étaient incapables à elles seules de résister, vers des formes nouvelles de collaboration qui ont réussi à concilier le principe de la propriété individuelle avec les intérêts essentiels des masses, pris en charge par l'État. En dehors de cette orientation sociale, dans le climat d'autarcie économique entretenu par l'Angleterre avec*

---

36 Il faut noter qu'il occupait également une position très élevée dans la hiérarchie de la franc-maçonnerie italienne puisqu'il était, entre autres, membre du comité central de l'*Association Nationale Italienne de la Libre Pensée* et qu'il était considérée comme l'une des figures les plus influentes de ce milieu, in Gerardo Padulo, "Alberto Beneduce e la massoneria", in IRI, *Alberto Beneduce e i problemi dell'economia italiana del suo tempo, op. cit.*, pp. 179-182.

37 Franco Bonelli : "Alberto Beneduce" in Alberto Mortara, *I Protagonisti dell'intervento pubblico, op. cit.*

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

les accords d'Ottawa et avec l'anarchie monétaire provoquée par la dévaluation progressive de la Livre Sterling, il ne reste que le Communisme"<sup>38</sup>.

Dans un système comme celui de l'Italie fasciste, obtenir et conserver la confiance de Mussolini est absolument fondamental puisque le Secrétariat Particulier du Duce s'est imposé, dès les premières années du régime, comme une instance centrale de nomination dans les plus hautes charges politiques et administratives. Mussolini, grâce à sa double fonction de chef du gouvernement et de chef du mouvement fasciste, contrôle, en effet, sans partage, les nominations les plus importantes dans l'administration et les institutions politiques.

Il est possible de déceler certaines régularités dans la pratique mussolinienne de l'attribution des charges et d'établir ainsi ce que l'on peut définir comme les règles de la circulation aux sommets du dispositif politico-administratif fasciste. Plus le poste est prestigieux et permet le contrôle de ressources importantes (c'est le cas des charges gouvernementales et de celles qui ouvrent l'accès au Grand Conseil du fascisme) plus la durée en fonction sera brève et les renouvellements de titulaires fréquents. C'est la raison pour laquelle la durée moyenne d'appartenance au Grand Conseil est d'environ quatre ans. De même, plus une personnalité dispose de crédit politique et peut être suspectée de nourrir des ambitions personnelles, plus elle sera soumise à des changements brusques et fréquents d'affectations. Les fameuses "relèves de la garde", auxquelles Mussolini procède régulièrement, s'inscrivent dans cette logique de la domination charismatique. Elles permettent, entre autres, d'éviter que certains responsables fascistes puissent utiliser leurs postes gouvernementaux pour acquérir une aura, un crédit personnel trop importants et, surtout, ils servent à rappeler en permanence que Mussolini est le seul maître des emplois, y compris les plus importants, qu'il attribue selon son bon vouloir<sup>39</sup>. Tous les responsables, y compris les hiérarques les plus "importants", sont ainsi parfaitement conscients de ne tenir leur charge que de la volonté du *duce*.

Dans la même logique, plus une position est prestigieuse et assure le contrôle de ressources importantes, plus le *duce* aura tendance, au cours du *ventennio*, à l'attribuer à des personnalités de second plan, ne disposant que d'un faible crédit personnel. Dans cette perspective, si Alberto Beneduce peut rester en fonction jusqu'à ce que la maladie le contraigne à abandonner la présidence de l'IRI en 1939, c'est parce qu'il présente l'immense avantage pour Mussolini d'être un homme sans ambition politique, évoluant dans l'ombre du pouvoir et n'appartenant à aucun courant du fascisme. L'hostilité des chemises noires à son égard, dans une certaine mesure, le sert. Elle peut, en effet, être interprétée paradoxalement comme une ressource positive puisqu'elle le rend plus dépendant encore de la confiance que veut bien lui accorder le Chef tout puissant et qu'elle contribue ainsi à garantir sa parfaite loyauté. Selon un rapport de la police, ses "amis" eux-mêmes attribuent le pouvoir étonnant dont bénéficie le président de l'IRI au fait que "le Duce sait très bien que Beneduce est un homme seul"<sup>40</sup>.

Le formidable pouvoir du *duce* résulte, pour une large part, des règles qu'il impose dans l'exercice des fonctions qu'il attribue. Une règle officieuse va être instaurée et sera

---

38 In compte rendu d'un entretien avec le gouverneur de la Banque d'Angleterre, le 16.10.1935, adressé par Alberto Beneduce à Mussolini, in ASBI, Beneduce, n.288, fasc.10.

39 Sur les relèves de la garde : Pierre Milza, *Mussolini*, Paris, Fayard, 1999, p. 504.

40 "Secondo gli amici di Beneduce (...) il Duce sa benissimo che Beneduce è solo, non rappresenta altro interesse che quello della Nazione, ed è sincero e competente", in ACS, Polizia Politica, fascicolo personale Alberto Beneduce, b.107, informateur n° 571, rapport en date du 7.10.1934.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

respectée selon laquelle toutes les décisions et toutes les nominations importantes, mais également des affaires bien souvent anodines devront être soumises au "nulla osta" de son Secrétariat Particulier. Mussolini ordonne également à ceux qu'il a nommés de le tenir informé régulièrement de leurs activités. À échéance régulière, les principaux hiérarques, les plus hauts fonctionnaires, les présidents d'instituts et d'entreprises publiques, devront "se rendre", comme on disait à cette époque, "au bilan".

Alberto Beneduce semble avoir respecté cette règle scrupuleusement.

Dans les courriers qu'il adresse au Secrétariat Particulier, il prend soin de soumettre (au moins formellement) les nominations et les principales décisions à l'accord du *duce* et adopte un ton qui manifeste sa complète soumission. Ainsi, par exemple, lors de la vente de la société Breda par l'IRI, il écrit au secrétaire particulier de Mussolini, Osvaldo Sebastiani :

"Cher Commandeur,

Veillez avoir la courtoisie de communiquer à Son Excellence le Chef du Gouvernement, le mémoire ci-joint concernant la conclusion de la vente des actions de la Breda, selon les instructions que m'a données le Chef.

Je vous remets également, un mémoire de nature délicate : Vous aurez la bonté de la faire lire à S.E. le Chef et vous voudrez bien me communiquer personnellement les ordres que le Chef décidera de donner"<sup>41</sup>.

Le président de l'IRI respecte parfaitement les règles d'un jeu dont Mussolini est le maître ; un jeu dont les règles assurent la circulation circulaire et la reproduction élargie du capital symbolique que détient le *duce*.

Les personnalités appelées par le chef à exercer des responsabilités sont contraintes non seulement de restituer une part du crédit symbolique que leur fait le *duce* en les nommant (circulation circulaire) mais également de lui remettre une part des bénéfices symboliques de leurs activités (reproduction élargie).

La restitution du crédit symbolique s'opère par les innombrables déclarations d'allégeance publiques auxquelles doivent se livrer, par le biais de discours (dans les réunions politiques, dans les institutions publiques, dans les conseils d'administration des *enti*, etc.) ou de publications, tous ceux qui détiennent une charge dans la configuration politico-administrative fasciste. Répéter en permanence sa foi indéfectible dans le chef fait partie des devoirs de tout responsable politique ou administratif.

La reproduction élargie du capital symbolique grâce auquel le *duce* concentre toujours plus de pouvoir se réalise essentiellement par le biais de ce que l'on peut définir comme un tribut symbolique que tous les membres de l'état-major doivent reverser au "chef". Toutes les activités et tous les bénéfices (économiques, culturels, politiques...) sont toujours attribués aux "consignes" données par le *duce*, ou à sa "bienveillance". Lorsque les Ministres annoncent de grandes réformes ou lorsque les présidents des banques ou des entreprises publiques annoncent des bénéfices, ils ne manquent jamais à leur obligation de préciser qu'ils ont agi selon les "consignes" du *duce*.

Teodoro Mayer, le premier président de l'*Istituto Mobiliare Italiano*, l'une des grandes institutions financières publiques, ira jusqu'à attribuer à la "volonté d'acier" de Mussolini, non seulement les résultats obtenus par le grand Institut de crédit, mais aussi

---

41 In courrier d'Alberto Beneduce à Osvaldo Sebastiani pour Mussolini, en date du 8.3.1935; in ASBI, Beneduce, n.288, fasc.10.

VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002

le fait d'avoir écarté les risques de crise économique qui pesaient sur l'Italie au début des années trente.

Teodoro n'a pourtant pas, lui non plus, le profil type du squadrisme radical : âgé de 71 ans lorsqu'il devient, en 1931, président de l'IMI, c'est un riche propriétaire qui appartenait déjà aux élites de l'Italie libérale et était devenu sénateur 2 ans avant l'arrivée du fascisme au pouvoir, en 1920. À l'occasion de son départ de la présidence de l'IMI, en juin 1936, il prononce devant l'Assemblée ordinaire des participants au capital de l'Institut, un dernier discours (qu'il a, selon une pratique établie, soumis au préalable à Mussolini<sup>42</sup>) où il fait le bilan des cinq premières années d'activité :

"Camerati,

(...) Les sinistres présages sur notre situation économique, qui, précisément au moment où naissait l'Institut, touchaient le point le plus délicat et le plus profond de sa crise, ont été balayés par la volonté d'acier et par la foi, aussi inaltérable que le diamant, d'un Homme, qui dans le champ économique également a su ériger à temps les défenses et à su fixer l'objectif. (...) Bien qu'étranger par nature aux charges publiques, j'acceptai l'ordre du Chef, conforté par les paroles lucides et les avertissements sévères par lesquels Il donnait naissance au nouvel *ente* (...) Il avait dit que le capital devait être "administré avec un soin passionné". Avec un soin passionné, nous avons administré. Il avait averti : "Administration réduite au minimum, pas de dépenses générales, pas de sièges grandioses". Nous avons travaillé avec dix employés, dans un siège modeste, en contenant le plus possible les dépenses."<sup>43</sup>.

Ainsi, selon Teodoro Mayer, la création de l'IMI, sa propre activité et celle de l'Institut ne résulteraient que de la stricte application des consignes du chef. Plus fondamental encore, le président de l'IMI attribue à Mussolini le fait d'avoir résolu la crise économique. Un tel discours participe donc pleinement de la mythologie du "chef infailible", qui sait tout, contrôle tout et veille jour et nuit (puisque la lampe de son bureau comme on le sait reste toujours allumée) sur le destin de l'Italie. Ici, les bénéfices symboliques que perçoit le *duce* sont d'autant plus élevés, que ce discours est prononcé devant des responsables de l'économie publique et privée par une personnalité disposant elle-même d'un crédit important dans les milieux de la finance italienne.

Attribuer ses propres mérites aux "directives du *duce*" constitue bien le contre-don fondamental dans un système où les nominations sont présentées comme relevant de la logique du don (ou plus exactement du prêt) ; et si Mussolini peut faire crédit de ces charges publiques c'est que, dans une certaine mesure, elles lui appartiennent, ou si l'on préfère que l'"État fasciste c'est lui".

Une partie des bénéfices symboliques des responsables politiques ou administratifs est donc régulièrement reversée sur le compte de Mussolini. Se met ainsi en place une formidable machine à alimenter la banque de capital symbolique que constitue le Secrétariat Particulier du Duce, ce qui accroît continûment le différentiel de ressources entre le chef et les autres.

Les "chemises noires" ne sont donc pas les seuls à devoir verser ce tribut symbolique. Alberto Beneduce lui-même, qui est sans doute l'un des responsables de cette époque dont la notoriété et la légitimité, en particulier dans les milieux de la finance et de l'industrie, dépendent le moins de l'investiture mussolinienne, agira de façon identique. Lorsqu'il abandonnera, pour des raisons de santé, la présidence de l'IRI

---

42 Le 3 juin 1936, Teodoro Mayer soumet, en effet, à l'approbation de Mussolini un exemplaire du discours qu'il va prononcer devant l'Assemblée ordinaire des participants au capital de l'IMI; in ACS, PCM 1934-36, fasc.6.1., n.3331.

43 In *ibid.*

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

et des instituts financiers qu'il avait lui-même fondés, il insistera sur le soutien "bienveillant" du duce et inscrira, lui aussi, son action dans le respect des "consignes" mussoliniennes, apportant ainsi sa contribution au culte du chef de l'Italie fasciste.

À l'occasion de son départ de l'IRI, le 5 novembre 1939, il conclut ainsi le discours qu'il adresse à son successeur, Francesco Giordani :

"Le DUCE - que je remercie encore pour l'honneur qu'il m'a fait - nous avait donné une seule consigne : la reconstruction des esprits et de l'économie italienne, dans le secteur qui nous était confié. Je suis archiconvaincu que, avec Vous et Menichella, la consigne sera maintenue intégralement. (...)

Je serai toujours avec Vous, car lorsqu'on a tenu un rôle pendant de longues années, on ne l'oublie jamais plus. Je sais que, même lorsque je rêve, je pense à l'intérêt de l'État.

Je vous invite à élever avec dévotion Votre pensée vers le Duce"<sup>44</sup>.

Il adresse à Mussolini, le jour même de son départ, le courrier suivant :

"Duce,  
permettez-moi, le jour où je quitte l'IRI, après sept années de travail passionné, de vous remercier pour les marques de bienveillance que vous avez bien voulu m'accorder.

Duce, je suis toujours à vos ordres et à ceux du Régime"<sup>45</sup>.

Lorsqu'en avril 1940, il abandonne la présidence des instituts publics qu'il avait fondés (Crediop, Icipu, Istituto di Credito Navale), il écrit, de nouveau, à Mussolini :

"Au moment où je quitte ces trois *Enti* - que Vous, Duce, m'avez donné l'honneur de présider pendant de longues années et qui, grâce à Votre constante bienveillance, ont pu atteindre leur niveau de développement actuel (...) Je Vous remercie encore, Duce, de m'avoir donné le moyen de servir, y compris dans ce secteur, l'intérêt suprême de l'État, que je me suis efforcé de protéger avec grand soin, dans tous les secteurs qui m'ont été confiés. Veuillez me permettre d'affirmer que je m'honore d'avoir consacré toute mon énergie à ce but élevé (...) et dans le fait d'avoir observé fidèlement la consigne, que Vous m'avez donnée en me confiant la Présidence de l'IRI, de collaborer à la reconstruction de l'économie italienne.

La confiance dont Vous, DUCE, avez voulu m'honorer, est la plus haute récompense pour mon activité : je me permets de Vous le dire en Vous réaffirmant mon absolue dévotion"<sup>46</sup>.

*Règle n°2 : verser une part substantielle de ses bénéfices au Parti fasciste*

Celui qui fut député et Ministre lorsqu'il appartenait à la mouvance socialiste modérée prendra également soin de se mettre en règle avec le Parti fasciste. Pour cela, il contribuera activement à son financement. Ainsi que le souligne Franco Bonelli : "Beneduce prit la précaution de ne pas transgresser la règle qui voulait que toute entreprise économique - qu'elle soit publique ou privée - offre de l'argent au parti"<sup>47</sup>.

Il nous a, en effet, été possible de retrouver de nombreuses traces de ces "dons financiers", dans les archives du *duce*, d'une part, et dans celles de Beneduce, d'autre part. Chaque année les instituts parapublics qu'il présidait (mais également la Bastogi) attribuaient, en général par l'intermédiaire du Secrétariat de Mussolini, des sommes importantes au Parti fasciste. Par exemple, entre 1932 et 1940, l'Icipu mettait, chaque année à la disposition du Parti 200 000 liras ; quant au Crediop, dont la puissance

---

44 Cité in E. Cianci, *Nascita dello Stato imprenditore in Italia, op. cit.*, "allegati" p. 375.

45 In courrier d'Alberto Beneduce à Mussolini, en date du 5.11.1939; in ACS, SPD, CR, b. 98.

46 In courrier d'Alberto Beneduce à Mussolini, en date du 24.4.1940; in ACS, SPD, CO, b. 126 377.

47 In "Alberto Beneduce", *op. cit.*; p. 354

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

financière était supérieure, il donnait 500 000 liras jusqu'en 1933, puis au moins un million de liras à partir de 1934<sup>48</sup>. Ces dons, lorsqu'ils transitaient par le Secrétariat du Duce, étaient toujours accompagnés d'une déclaration où Beneduce affirmait sa foi dans le régime et dans son "chef". Ainsi, par exemple, lorsqu'en février 1933, il adresse à Mussolini 500 000 liras prélevées sur les bénéfices du Crediop pour les "œuvres sociales" du PNF, il précise que l'institut parapublic qu'il préside "aspire seulement à servir toujours mieux le régime et à pouvoir toujours mériter la confiance de Votre Excellence". De même, en décembre 1935, il présente ainsi, en pleine guerre d'Éthiopie, un don de 500 000 liras : "Le conseil unanime a souhaité donner à cet acte la signification d'une entière dévotion au Régime, et d'une foi invincible en la victoire de la cause italienne"<sup>49</sup>. Ce tribut versé par les *enti* Beneduce était loin d'être négligeable. Les sommes allouées au PNF correspondent à environ 3 % des bénéfices annuels réalisés par l'Icipu au cours de cette période et ont tendance à augmenter progressivement, en particulier dans le cas du Crediop qui, dans la seconde moitié des années trente, ira jusqu'à verser plus de 15 % de ses bénéfices aux "œuvres du régime", et, en particulier, à celles du Parti<sup>50</sup>.

L'exemple des "instituts Beneduce" montre que le PNF n'avait pas obligatoirement besoin de contrôler directement les instituts et les entreprises publiques pour s'assurer qu'une partie de leurs bénéfices lui soit régulièrement remise, et contribue ainsi à l'entretien de sa pléthorique bureaucratie. Dans une configuration comme celle de l'État fasciste, Beneduce participait ainsi (qu'il l'ait fait avec enthousiasme ou malgré lui), par l'intermédiaire de ses instituts, au financement des structures du mouvement totalitaire.

### *Règle n°3 : Manifester publiquement son adhésion au régime*

Alberto Beneduce fait également, mais à titre personnel cette fois, des dons financiers à la section fasciste de sa ville natale, Caserte<sup>51</sup>.

Il remet chaque année, à partir de 1932, un chèque de 500 liras, au secrétaire de ce Faisceau, l'ingénieur Giustino Santangelo ; une initiative dont la presse locale informe ses lecteurs. Ainsi le journal *Terra di Lavoro*, dans son édition du 26 novembre 1932 écrit : "Son Excellence le professeur Alberto Beneduce a spontanément remis 500 liras à l'ingénieur Giustino Santangelo, ouvrant ainsi la souscription en faveur de l'Ente Opere Assistenziali". L'article précise ensuite que "Giustino Santangelo lui a adressé le télégramme suivant : Le Faisceau de Caserte présente ses respectueux hommages à son illustre concitoyen et ses remerciements pour son attention constante et pour son offre généreuse et spontanée aux Oeuvres Charitables du Parti dans notre Ville"<sup>52</sup>.

---

48 L'enregistrement de ces dons annuels est conservé dans les archives du Secrétariat de Mussolini, in ACS, SPD, CO, b. 509 833.

49 In courrier d'Alberto Beneduce à Mussolini, en date du 19.12.35; in *ibid*.

50 Les 200 000 liras, que verse annuellement l'Icipu, correspondent, par exemple, selon nos calculs, à 2,37% des bénéfices réalisés en 1932, à 2,81% de ceux réalisés en 1934 et à 2,85% de ceux réalisés en 1937. Pour mieux évaluer l'importance de cette somme, il est utile de savoir que les dépenses de fonctionnement de l'Icipu avaient été de 288 835, 92 liras en 1937; in ACS, SPD, CO, b. 509 833. Le Crediop est encore plus généreux : en 1936, il fait don au total de 1 500 000 liras, soit 8,5% des bénéfices de l'exercice de 1935, et en 1937 de 3 000 000 de liras, qui représentent 15,15% des bénéfices de 1936. L'intégralité de cette somme n'est cependant pas destinée aux "œuvres" du Parti. Il semble, même si cela est difficile à déterminer, que le tiers environ de cette somme (soit 1 000 000 de liras) aurait été remis au PNF, le reste étant destiné aux "œuvres sociales" du régime.

51 In ASBI, Beneduce, n.276, fasc.9

52 In *Terra di Lavoro*, 26.11.1932.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

Ces dons ostentatoires participent d'une double reconnaissance : Beneduce (dont le passé politique est évidemment bien connu puisqu'il a été député de Caserte) reconnaît le Faisceau local qui reconnaît Beneduce et lui permet, ainsi, de se mettre en règle publiquement avec le régime. Les effets de cette reconnaissance réciproque, que le journal local rend publique chaque année, sont perceptibles dans les courriers où le secrétaire du Faisceau exprime à Beneduce : "les sentiments de profonde dévotion que toutes les chemises noires de Caserte nourrissent pour Votre Excellence, honneur et orgueil de notre ville, de laquelle vous restez proche en toute occasion par votre action spontanée et fasciste"<sup>53</sup>.

*Règle n°4 : Être inscrit au Parti fasciste*

Alberto Beneduce était-il membre du Parti fasciste?

Dans un système où la carte du Parti sera progressivement érigée en une véritable carte d'identité politique, gage de la conformité de son détenteur, et deviendra obligatoire pour accéder à un emploi public (à partir de 1932 dans la fonction publique et de 1933 dans le secteur paraétatique), cette question mérite d'être posée. Il est intéressant, en effet, de savoir si l'on pouvait exercer de très hautes responsabilités dans le secteur de l'économie publique sans être membre du PNF.

Didier Musiedlak a démontré récemment que Beneduce, après avoir été nommé sénateur, avait reçu en mars 1940, du président du Sénat, la carte du Parti<sup>54</sup>. Si l'adhésion de Beneduce paraît donc désormais établie, il n'est pas impossible que le président de l'IRI ait été membre du PNF avant cette date ; plusieurs documents que nous avons retrouvés dans ses archives paraissent l'indiquer. Tout d'abord, à la suite d'un déménagement, le secrétaire du Faisceau de combat de sa nouvelle zone de résidence à Rome, lui adresse, en décembre 1936, la demande suivante : "Je vous prie à nouveau vivement de bien vouloir transférer Votre inscription dans ce Faisceau qui se trouve dans la juridiction où vous demeurez, appliquant de cette manière les directives du Parti"<sup>55</sup>; une demande qui semble attester que le président de l'IRI est à cette époque membre du PNF. C'est d'ailleurs ce que semble confirmer Alberto Beneduce lui-même, dans une lettre qu'il adresse, en août 1937, de Caserte, à un destinataire dont nous ne connaissons pas l'identité : "Je tiens à vous remercier vivement pour l'intérêt que vous avez bien voulu me porter. A cette occasion, je vous fais remarquer que j'ai déjà envoyé la demande au Sous-secrétaire d'État pour les changes et les devises. Je vous rappelle que je me trouve en règle avec l'inscription au PNF..."<sup>56</sup>.

---

53 In courrier du secrétaire du Faisceau de Caserte à Alberto Beneduce, en date du 8.12.1935, in ASBI, Beneduce, n.276, fasc.9.

54 In *L'État fasciste et sa classe politique 1922-1943*, thèse pour le doctorat d'État, mention histoire, Paris, Institut d'Études Politiques, 1999, p. 260.

55 In courrier de Luigi Dossi à Alberto Beneduce, en date du 12.12.1936, in ASBI, Beneduce, n.276, fasc.21.

56 "Caserta, 5 agosto 1937

Egregio Commendatore, tengo a ringraziarla vivamente per il suo interessamento nei miei riguardi. Con l'occasione le faccio noto che ho già inviata la domanda al Sottosegretariato per gli scambi e le valute. Le ricordo che io mi trovo in regola con l'iscrizione al P.N.F. e col servizio militare essendo ufficiale in congedo. Spero che al più presto mi sarà data l'occasione di poterla ancora ringraziare da vicino. Ancora da parte di mia madre le porgo i saluti e ringraziamenti. Con sensi di profonda stima. Devotissimo. Alberto Beneduce"; in ASBI, Beneduce, n.152, fasc.15.

Règle n°5 : Veiller à la conformité politique de ses salariés

Cette dernière règle est de loin la plus fondamentale. Car de son application dépend, pour une large part, la fonction que jouent les entreprises publiques dans le dispositif politique de l'Italie fasciste.

L'IRI était juridiquement un *ente pubblico*, et comme tel, il était, entre autres, soumis à une législation qui rendait obligatoire l'inscription au Parti pour y accéder à un emploi. La question se pose de savoir si cette disposition fut appliquée dans l'Institut et plus encore dans la multitude de sociétés qui venaient de passer sous son contrôle, mais où la loi ne rendait pas la carte du Parti obligatoire pour les embauches.

Le dépouillement des archives des principales entreprises de l'IRI est encore à réaliser. Mais un document, conservé dans les archives d'Alberto Beneduce, semble indiquer que, dès la fondation de l'IRI, il était difficile, et même, semble-t-il, impossible, d'être embauché dans l'une des entreprises placées sous le contrôle du grand holding d'État, sans être inscrit au Parti fasciste. Ce document semble également attester que Beneduce avait donné, à ses collaborateurs, des directives extrêmement strictes en la matière.

Peut-être ces directives étaient-elles d'autant plus strictes que le staff de l'IRI et son président disposaient d'un faible crédit politique, pouvaient être suspectés par le Parti de manquer d'enthousiasme à l'égard du fascisme, et se devaient donc, à fortiori d'être complètement irréprochables sur le terrain de la conformité politique ? Quoi qu'il en soit, ces directives participaient pleinement du dispositif de contrôle fasciste sur le marché du travail et sont, sans aucun doute, au moins aussi importantes que le fait de savoir si le président de l'IRI était intimement convaincu (ou non) des vertus de ce dispositif.

Ce document est une lettre adressée, le 18 février 1934, par Donato Menichella, le Directeur général de l'Institut, à Alberto Beneduce.

Menichella, qui deviendra, dans l'Italie républicaine, directeur général (1946-1948), puis Gouverneur de la Banque d'Italie (1948-1960) est alors âgé de 38 ans. Près de 40 ans plus tard, il affirmera dans un entretien avec l'historien Lucio Villari que la politique ne pénétrait pas l'IRI, sous le fascisme : "Une seule idée claire était à la base de la formule Iri : les grandes banques ne devaient plus retourner dans le secteur privé. Dans le même temps, l'Iri était libre de faire ce qu'il voulait (sauver, restructurer, etc.) car il s'était assuré une très large autonomie (...). Nous n'aurions jamais permis que la politique pénètre dans l'activité de l'IRI"<sup>57</sup>.

Pourtant, ce courrier, en date du 18 février 1934, semble plutôt indiquer qu'il était périlleux de ne pas adopter certaines règles politiques dans la gestion quotidienne du grand holding public. La lettre que Menichella adresse à Beneduce concerne l'embauche d'un dénommé Diena, en qualité d'ingénieur, par une importante entreprise placée sous le contrôle de l'IRI, la société *Cogne*. À cette date, Diena a fait une demande d'inscription au PNF, mais n'a toujours pas la carte du Parti. À la suite de cette embauche, Alberto Beneduce reçoit un appel téléphonique d'un important hiérarque (dont nous ne connaissons pas l'identité). Celui-ci veut savoir qui a donné son accord pour qu'une entreprise appartenant à l'IRI engage un ingénieur qui ne soit pas inscrit au

---

<sup>57</sup> In *Le avventure di un capitano d'industria*, Turin, Einaudi, 1991, p. 121.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

PNF (ce qui témoigne bien de la quasi-impossibilité de se soustraire, à cette époque, au maillage que le Parti et les syndicats ont tissé sur tous les lieux d'activités). Donato Menichella entend la conversation téléphonique du président de l'IRI avec le hiérarque fasciste et décide, après une hésitation initiale, d'informer Alberto Beneduce de ses responsabilités dans cette affaire :

"Je n'ai pas eu le courage de dire tout de suite à V.E. de quoi il pouvait s'agir. Je veux réparer, mais pas sans, au préalable, demander pardon à V.E. pour l'instant d'hésitation".

*Il explique ensuite à Alberto Beneduce qu'il a connu Diena en 1923-1924. Or, un des principaux responsables de l'IRI dans le domaine de la sidérurgie, Agostino Rocca, lui a fait savoir qu'il voulait l'embaucher. Menichella reconnaît alors avoir commis un grave manquement aux directives que lui avaient données Beneduce : "j'ai encouragé <Rocca à embaucher Diena> alors que je savais que Diena, bien qu'il ait été un valeureux officier, n'était pas inscrit au PNF. À propos de sa non-inscription au Parti, je me souviens que j'ai eu à en parler avec le sénateur Tournon et que celui-ci, après avoir mené une enquête auprès de la Fédération de Turin, m'a informé qu'il n'y avait rien contre Diena, bien que l'on ne puisse pas prendre en considération sa demande de carte, parce que trop tardive". Diena fut, malgré tout, engagé par la Cogne. "Voici les faits, dans lesquels je reconnais ma responsabilité pour n'avoir pas empêché, et même avoir favorisé, l'attribution d'une fonction à une personne qui n'était pas inscrite au PNF.*

Bien que cela ne soit pas interdit, c'est cependant contraire aux directives en cours et à celles que V.E. a données.

Pour cette raison, je considère avoir manqué à mes obligations, et je mets mon poste à la disposition de V.E.

Je demande seulement à V.E. qu'il me soit permis, pour les services que je crois avoir rendu à l'IRI, de motiver ma démission pour raison de santé.

J'ai la responsabilité d'une famille et je ne peux pas être mis au ban de la vie active pour une faiblesse commise dans l'accomplissement d'une tâche qui m'a demandé, chaque jour, de prendre tant de décisions, dans lesquelles je ne crois pas m'être trompé.

Veuillez m'excuser, Excellence, pour la douleur que je Vous ai causée..."<sup>58</sup>

La démission de Donato Menichella ne sera pas acceptée par Alberto Beneduce. Mais le ton dramatique de ce courrier et les allusions du futur Gouverneur de la Banque d'Italie à un éventuel bannissement du marché du travail, pour une "faute politique" en apparence bénigne, seraient-ils compréhensibles en dehors de l'existence d'un dispositif de contrôle tendanciellement totalitaire au sein de l'Italie fasciste ?

Ce dispositif ne sera, sans aucun doute, jamais complètement achevé. Mais c'est dans le secteur parapublic que les tendances totalitaires du fascisme trouveront les conditions les plus favorables pour se réaliser, y compris au sein des fameux "*enti* Beneduce", où, dès 1934, on ne plaisantait pas, semble-t-il, avec les directives du régime et le respect de la conformité politique.

*Un respect des règles fascistes prolongé par le successeur de Beneduce à la présidence de l'IRI*

L'homme qui succède, en 1939, à Alberto Beneduce, à la présidence de l'IRI, n'a pas, lui non plus, un profil de squadriste radical. Francesco Giordani est devenu, à l'âge de 23 ans, professeur d'électrochimie à l'Université de Naples (1919). C'est dans le champ universitaire que ce membre de la bourgeoisie napolitaine va acquérir une grande renommée, qui lui ouvre, en 1929, les portes de la nouvelle Académie d'Italie, instituée

---

<sup>58</sup> In courrier de Donato Menichella à Alberto Beneduce, en date du 18.2.1934; in ASBI, Beneduce, n.409, fasc.2.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

par le fascisme. Sa carrière académique sera tout autant couronnée de succès dans l'Italie républicaine, puisqu'il sera, entre autres, vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique (1955-1958), président du Conseil National de la Recherche (CNR) (1956-1960) et président de la très prestigieuse Académie *dei Lincei*.

En 1933, l'universitaire napolitain devient consultant de l'IRI dans le domaine de la chimie. Il débute alors sa carrière dans le holding industriel dont il deviendra vice-président en 1937, avant de succéder à Alberto Beneduce, deux ans plus tard, à la présidence de l'Institut. Comme son illustre prédécesseur, Francesco Giordani évolue, lui aussi, à l'écart des cercles dirigeants du Parti. Selon une note d'information remplie par le *Questore* de Naples, en 1935, à la demande de la Police politique : il n'est pas inscrit à la Milice, n'est membre du PNF que depuis le 29 octobre 1932, n'a pas d'activité syndicale, n'occupe aucune charge dans les organisations fascistes. Mais, toujours selon cette note, il "ne semble pas avoir, dans le passé, milité dans d'autres partis ou associations politiques, et, quoi qu'il en soit, avoir accompli des activités politiques en opposition aux directives du Régime" ; il "est considéré comme fidèle et respectueux des lois sur le travail et l'organisation syndicale corporative, se trouve dans une situation d'aisance économique et adopte en général une conduite régulière"<sup>59</sup>. Si l'on en croit cette fiche transmise à la police politique, Giordani a donc adopté, lui aussi, une attitude conforme.

Certains documents d'archives paraissent d'ailleurs confirmer que lorsqu'il exercera les fonctions de président de l'IRI, Francesco Giordani restera "fidèle et respectueux des lois sur le travail", pour reprendre les termes du *questore* de Naples. En 1941, par exemple, il demande à la Direction générale de la Sécurité Publique d'enquêter auprès des préfetures sur les 47 jeunes italiens qui ont été admis à suivre les "Cours de préparation aux carrières industrielles" organisés par l'IRI. Sur chacun d'entre eux une fiche sera réalisée précisant, entre autres, l'existence éventuelle de précédents pénaux et la religion mais également la "race" et, bien sûr, la date d'inscription au PNF<sup>60</sup>. Si l'IRI se préoccupe de former une nouvelle génération de managers capables d'administrer les entreprises publiques, il veille également à ce que ceux-ci soient politiquement en règle avec le régime. La rationalité économique va ici de pair avec le souci de la conformité politique.

Avant même que la loi ne le rende obligatoire en novembre 1941, l'IRI soumet également toutes les nominations dans les sociétés placées sous son contrôle à l'approbation du Parti. C'est ce que révèle un courrier de Francesco Giordani, adressé, le 15 février 1942, au directoire du PNF, précisément pour demander des éclaircissements au Parti quant à l'application de la loi du 29 novembre 1941 (établissant "la consultation obligatoire du PNF pour les nominations dans les fonctions d'intérêt public et de portée politique"). Au début de ce courrier, le président de l'IRI ne manque pas de préciser : "Depuis quelques années déjà, l'IRI a l'habitude de demander l'approbation préalable du PNF pour les nominations concernant les Sociétés dont l'Institut est actionnaire, afin de garantir que leurs Administrateurs satisfont les nécessaires exigences politiques"<sup>61</sup>.

---

<sup>59</sup> In fiche signalétique réalisée par le *Questore* de Naples à la demande de la division de la Police politique, en date du 22.6.1935; in ACS, Polizia Politica, fascicolo Francesco Giordani, pacco 598.

<sup>60</sup> Les fiches réalisées par les préfetures sur les 47 admis aux "Cours de préparation aux carrières industrielles" se trouvent in ACS, PS, AI, 1943, b.3.

<sup>61</sup> In courrier de Francesco Giordani adressé au directoire du PNF, en date du 15.2.1942; in ACS, Archivio Storico IRI, serie nera, copialettera dei presidenti.

*VIIe congrès de l'AFSP – Lille, 18, 19, 20, 21 septembre 2002*

Il est probable que des personnalités comme Alberto Beneduce ou Francesco Giordani n'aient pas pu, s'ils voulaient conserver leurs fonctions, se comporter autrement. Sans doute, ne pouvaient-ils pas faire l'économie de ces enquêtes politico-policières auprès du PNF, à partir du moment où ils exerçaient la présidence d'un grand holding public. Mais, c'est précisément la difficulté (l'impossibilité?) qu'il y avait à se soustraire à l'application de ces règles (plus ou moins officielles) qui caractérise le fascisme comme étant un "régime tendanciuellement totalitaire".

Par le simple fait de se conformer à ces règles, ces "technocrates exemplaires" apportaient d'ailleurs une collaboration objective au dispositif de contrôle toujours plus strict qui s'était progressivement mis en place en Italie. Par l'application de ces règles, ils alimentaient la dynamique totalitaire, contribuant ainsi à rendre, y compris pour eux-mêmes, le respect de ces règles toujours plus incontournable.

Bien que non-radicaux, et peut-être même fascistes de circonstance, ils participèrent de cette manière à la radicalisation du régime.